L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

SUCCURSALE No. 12 RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 18 AOUT.

LE TRAITÉ POSTAL.—Nous lisons dans le *Commercial Advertiser*:

La première malle expédiée en vertu des clauses du nouveau traité postal entre la France et les Etats-Unis est arrivée ce matin par le steamer *Frankonia*, de la ligne de Hamboerg. En vertu de ce traité, tous navires portant la malle des Etats-Unis et touchant dans des ports français où le pouvoir de prendre les lettres françaises. Le traité est regardé par les employés de l'administration postale comme la production la plus stupide dont deux nations éclairées soient jamais accouchées. Il offre toute sorte d'encouragements à la négligence des distributeurs de lettres, et il présente cette anomalie d'une négligence systématique plus profitable qu'une exacte observation de la règle.

Le taux pour une lettre d'une demi-once (15 grammes en poids français) des Etats-Unis en France est de neuf cents. Pour une lettre d'un tiers d'once de France aux Etats-Unis, le taux est fixé à dix cents. En cas de non affranchissement préalable, une amende de cinq cents est ajoutée aux taxes ordinaires. Ceci montre une des beautés du traité.

Une demi-once de notre poids est égale à 15 grammes français, mais comme le poids français est de 30 grammes seulement, et que l'on compte un taxe entier pour chaque fraction dépassant ce poids, il en suit que le gouvernement français percevra deux droits entiers sous un pour toute lettre d'une demi-once. Un autre trait brillant de ce traité jette son éclat étincelant dans tous les cas de lettres pesant plus d'une once. Voici un exemple: Supposez qu'un marchand en France ait à envoyer en ce pays une lettre de deux onces dont il paie le droit d'affranchissement. Deux onces, c'est-à-dire quatre fois notre unité de poids, égalent six unités françaises. A 10 cents par unité, le marchand devra payer soixante cents pour sa lettre. Supposez maintenant qu'un autre marchand, ayant à envoyer une lettre du même poids, l'expédie sans l'affranchir. A l'arrivée de la lettre ici elle ne sera taxée que trente-six cents, plus une amende de cinq cents, ou un tout quarante-un cents, ce qui fera pour l'expéditeur négligent une économie de 19 cents.

Les employés de la poste ont la plus fâcheuse idée de ce traité. Il fourmille de stupidité et d'inconséquences, et il abonde en occasions de confusion et d'erreurs pour les pommis. Il n'exige pas de règlement de compte entre les deux pays, les parties contractantes se bornant à enregistrer le nombre des lettres échangées.

LE ROI ET DE MAC MAHON.—Nous croyons devoir reproduire *in extenso* le toast prononcé par M. le baron de Foucault, préfet des Vosges, le 19 courant, à Granges, à l'inauguration du chemin de fer de Granges à Gravelins.

On ne saurait assez applaudir aux sentiments qui y sont exprimés:

Messieurs,

Je remercie l'honorable maire de Granges d'avoir bien voulu me céder l'honneur de vous proposer la santé du maréchal de Mac-Mahon, président de la République. Je suis doublement heureux de porter ce toast, messieurs, dans ce moment où, devançant les vœux du pays, le maréchal vient demander à l'assemblée souveraine l'organisation des pouvoirs qu'elle lui a confiés le 20 novembre. Ce n'est pas tout d'empêcher une nation de périr, il faut encore la délivrer de la crainte de périr. Le maréchal l'a compris, messieurs, et cela pensée a inspiré le Message du 9 juillet, que tous ici nous avons accueilli avec une respectueuse sympathie.

C'est une bonne étoile, messieurs, que celle qui a accoupée le maréchal de Mac-Mahon: conduire peu à peu, l'allure étre pas à pas, vers le port d'un gouvernement définitif ce pauvre navire secoué par tant de tempêtes. Lorsque le navigateur lance à travers l'Océan, il pourvoit sa route journalière, mais il consulte pourtant l'état du ciel; il sait tenir à tout céder aux vents hostiles et chercher les courants favorables. Le pilote de l'Etat doit, lui aussi, consulter son temps et s'inspirer des circonstances.

Le génie politique consiste parfois à ne pas commdre ce qui paraît nouveau tout en respectant ce qui est éternel. Et ce qui est éternel, messieurs, ce n'est ni le nom ni la forme d'un gouvernement, ce sont les principes mêmes du gouvernement. A côté des libertés nécessaires, toute société qui veut vivre doit inscrire dans sa constitution les pouvoirs nécessaires.

L'Assemblée souveraine va, sans nul doute, répondre aux idées de son illustre mandataire, et le vote du 20 novembre élevé les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon au-dessus de la compétition de parti, sera complété par un second vote qui donnera au président de la République les armes nécessaires à l'accomplissement du salut public, et le rendra indépendant de tous les partis.

Oui, messieurs, il faut que ces pouvoirs soient élevés au-dessus des clameurs de la rue, comme au-dessus des discussions de la presse et des interprétations de la tribune. Il faut que le glorieux soldat dont l'épée nous garantit sont ans de paix intérieure puisse répéter cette parole d'un grand homme qui, lui aussi, a seul le gouvernail dans les nuits de tempêtes: "Je suis homme du rétablissement de l'ordre, et non l'homme d'un établissement de l'ancien ordre."

LES PARTIS EN FRANCE.—Voici la version que donne *l'Ami d'un* incident qui a marqué une séance dans la 3ème bureau:

Dans le 3ème bureau où étaient présent MM. Cazlaux et Grivart, une scène fort vive a été soulevée par M. Brisson.

Ce dernier n'est permis de parler avec violence contre la droite.

Il a, de plus, somme le gouvernement de prendre, pendant les vacances, des précautions pour empêcher toute espèce de démarche de la part de l'extrême droite.

Devant cette prétention ridicule, notre honorable ami, M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, n'a pas hésité à répondre que la loi du 20 novembre laissait entières les espérances légitimistes; que lui et ses amis étaient parfaitement libres d'agir comme ils l'entendraient et surtout de donner un gouvernement définitif à la France.

M. le général de Chabaud-Latour, ministre de l'Intérieur, ne s'est pas laissé de son côté, intimider par les sommations de M. Brisson, et il a déclaré que le gouvernement ne prendrait aucune mesure préalable, mais qu'il n'interdirait que ce qui serait illégal.

—On lit dans la *Patrie*:

Plusieurs membres de l'Union républicaine vont demander de prendre leurs vacances, et organiser une ligne anti-orléaniste afin de lutter contre les tendances qu'ils prétendent exister.

Des bruits ont été faites dans ce sens auprès des légitimistes et de quelques bonapartistes, avec lesquels les républicains dont nous parlons voudraient préparer une seconde édition du 16 mai.

Nous pouvons donner comme certain qu'un mot d'ordre a été transmis, dans ce sens, aux feuilles dévouées à l'Union républicaine dans les départements, afin qu'elles puissent peser de tout leur poids de toute leur influence locale sur les députés.

LA POLITIQUE DE BISMARCK.—La presse ultramontaine se fait remarquer en ce moment par une opposition assez agressive, et des plus assez railleuses contre M. Bismarck et sa politique.

Le *Vaterland* entre autres doit être signalé; ce journal estime "que la situation de l'Allemagne est telle à cette heure que cette puissance ne pourra pas penser de longtemps à faire une diversion au dehors." Il y a là une allusion évidente aux complications survenues à la suite des affaires religieuses. Plus loin le *Vaterland* va jusqu'à faire une allusion assez parlée à ce qu'il appelle "l'égrignigne de Kissingen dont, dit-il, on a voulu faire un événement, en l'exploitant d'une manière énorme (*sic*)."

L'article se termine par une allusion à Don Quichotte que nous aurons la contenance de pas rapporter. Il y a loin de cette attitude des journaux étrangers vis-à-vis de M. de Bismarck à l'attitude de ces même journaux il y a quelques mois seulement, avant le plein développement des plans et vues du chancelier de l'Allemagne du Nord relativement à la politique intérieure de l'empire. Il faut voir un symptôme des difficultés qu'il rencontre et, par conséquent, un temps d'arrêt dans les projets que quelques pessimistes persistaient récemment encore à lui prêter relativement à la politique extérieure. Quand on est occupé de ses propres affaires, on n'a guère le temps de se mêler des affaires des autres.

→ Nous lisons dans la *Patrie*:

Si l'enquête ouverte contre les bonapartistes n'a pas produit ce qu'espérait en retirer les hommes du 4 septembre, elle n'en a pas moins atteint un but qui, pour plus intéressant à signaler. En effet, on tout, mise en accusation l'existence de comités bonapartistes départementaux parfaitement organisés, se livrant à la plus flagrante propagandes radicales, répandant sur les campagnes de nombreux comme indiquant des journaux et s'efforçant de leur trouver des abonnés. Ces comités, répandus en général avec tous les départements la plus active correspondance, et tiennent constamment ouvertes des listes de souscription destinées à l'impression de brochures républicaines et à leur distribution.

—Le *Journal officiel* enregistre la promulgation de la loi portant création d'un prix de 300,000 fr. au profit de l'inventeur d'un moyen efficace pour détruire le phylloxera.

Cette loi se compose de deux articles ainsi conçus:

Article 1er. Un prix de trois cent mille francs (300,000 fr.), auquel pourront venir s'ajouter les souscriptions volontaires des départements, des communes, des compagnies et des particuliers, sera accordé par l'Etat à l'inventeur d'un moyen efficace et économiquement applicable, dans la généralité des terrains, pour détruire le phylloxera ou en empêcher les ravages.

Art. 2. Une commission nommée par le ministre de l'agriculture et du commerce aura à charge:

1. De déterminer les conditions à remplir pour concourir au prix;

2. De décider s'il y a lieu de décerner le prix et à qui il doit être attribué.

Convention démocratique à Baton-Rouge.

Nous publions ci-dessous les résolutions du comité de 70 qui ont déterminé l'appel de la convention à Baton-Rouge par le comité central Démocrate, ainsi que la résolution de ce dernier comité à cet effet, et l'Adresse au peuple du comité de 70.

A l'honorable Emile La Sère, président et aux membres du comité central Démocrate d'Etat.

MESSIEURS—Le comité de 70, qui depuis près de deux ans a fait une guerre incessante à l'infâme usurpation de Kellogg, en vue de la prochaine élection qui fournira au peuple l'occasion de soustraire l'Etat à la domination radicale, et considérant qu'aucun patriote ne peut rester oisif dans le conflit, a jugé qu'il n'était ni étranger en but de son organisation ni en contradiction avec sa ligne de conduite de s'associer à l'infâme usurpation des différentes fraudes et d'occuper une place dans la ligne qui se forme dans le but de livrer bataille pour rachetter la Louisiane.

A une nombreuse réunion du comité tenue ici dans son local ordinaire, dans la soirée du 30 juillet, après une discussion des plus complètes et un échange mutuel de vues, les résolutions qui accompagnent cette lettre ont été passées à une très grande majorité.

Pour tout esprit impartial il ne peut y avoir de méprises sur la teneur et le but de ces résolutions. Elles endossent absolument l'Adresse que vous avez faite et engagent le comité à faire au peuple de l'Etat une Adresse qui le prenne de vous à votre appel et d'envoyer des délégués à la convention convoquée par vous, quel que soit l'endroit désigné.

Ayant déjà, conformément à la ligne rigoureuse et légitime de votre devise, publié votre appel en termes si libéraux, si catholiques et si larges, que tout homme opposé à la suprématie du nègre et au radicalisme en Louisiane peut se joindre à vous dans votre convention, le comité de 70 ne voit plus de cause de division et de dissension. Par l'intermédiaire de votre convention et en vertu de votre appel, la voix du parti conservateur se fera entendre distinctement, et alors chaque patriote répondra et obéira.

Mais, le comité de soixante-dix n'ignore pas que votre convocation d'une convention à la Nouvelle-Orléans a mécontenté un certain nombre de citoyens influents dont le patriotisme ne peut être mis en doute, et, plusieurs journaux se faisant l'écho de ces sentiments se sont mis pour convoquer une autre convention à Alexandrie.

En commentant les mesures adoptées par votre comité, quelques-uns de ces journaux ont été assez imprudents pour employer un langage peu convenable et pour formuler des accusations peu généreuses contre la démocratie de la Nouvelle-Orléans.

C'est un fait bien regrettable dans un moment où tous nos cœurs devraient être unis par de communes infortunes et par une même oppression.

Mais, nous demandons que tout cela soit oublié. Il faut attribuer de pareilles expressions à l'excitation qui s'est emparée d'hommes qui ont beaucoup souffert, et qui dans leur anxiété d'échapper à la cause de leur souffrance, emploient un langage violent et passionné.

L'objection principale est que vous avez convoqué la convention à la Nouvelle-Orléans. A notre avis elle est peu importante, mais, enfin, elle est formulée par des hommes honnêtes et intelligents qui semblent y attacher beaucoup d'importance.

Le comité de soixante-dix vous prie donc d'obvier à cette objection en convoquant la convention à Baton-Rouge.

Nous sommes convaincus qu'en faisant cette concession vous éviterez toute division et toute jalousie, et que tous les conservateurs n'hésiteront pas à s'unir tous pour se mettre en ligne afin de se préparer à la grande bataille qui doit décider du sort de notre Etat bien-aimé.

Ayant la certitude que votre décision vous sera dictée par le devoir et par le patriotisme le plus pur, nous demeurons respectueusement vos humbles serviteurs.

E. JOHN ELLIS,
E. WAGGAMAN,
H. N. OGDEN,
Membres du comité de soixante-dix.

Quartier général du Comité Central Démocratique d'Etat.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1874.

A l'Hon. E. J. Ellis, président.

Cher monsieur: Je vous transmets une copie de la résolution adoptée par le Comité Central Démocratique d'Etat, convoquant à Baton-Rouge au lieu de la Nouvelle-Orléans, la Convention Démocratique.

Les services rendus par le comité de 70 à la cause publique, la position éminente qu'il occupe à juste titre dans l'estime du peuple de la Louisiane, donne à sa polaire ses suggestions. Les résolutions adoptées par le comité et la lettre cordiale du soussigné qui transmet ces résolutions ont produit une impression profonde sur le Comité Central Démocratique d'Etat. L'endossement, sans réserve, de l'Adresse, et plus particulièrement du principe sur lequel les droits des blancs sont défendus en opposition à la suprématie nègre, sont une source de cordiale satisfaction.

Le peuple de la Louisiane espère que le comité de 70 continuera à lutter énergiquement pour son objet primitif—le renversement de l'usurpation—et à lutter jusqu'à ce que l'usurpation soit renversée—si elle le sera.

Je suis respectueusement,
ALBERT VOORHIES,
Vice-Président.

Quartier-général du comité central démocratique de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1874.

Une réunion des membres de ce comité a la résolution suivante a été adoptée:

Résolu, que la convention démocratique d'Etat se tiendra dans la ville de Baton Rouge.

ALBERT VOORHIES,
Vice-Président.
WM. J. BUDDENDORFF, Secrétaire.

Adresse du comité des soixante-dix au peuple de la Louisiane.

Salle du comité des soixante-dix.
Nouvelle-Orléans, Lne., 5 août 1874.

Au peuple de la Louisiane.

Le comité des soixante-dix, en vue de la grande lutte politique qui doit bientôt s'engager, et de l'issue de laquelle votre salut dépend, a pensé qu'il convenait de vous adresser quelques conseils.

Le comité se représente aucun parti et n'est formé après les tristes événements de Septembre 1873 qui ont été suivis du renversement du gouvernement que vous avez librement élu. Il fut chargé de maintenir, dans la défense de vos droits. Pendant deux ans, il a, sans secours, combattu le pouvoir de l'Etat et celui de l'administration fédérale.

S'appuyant sur la constitution et les lois, il n'a pas cessé d'attaquer l'usurpation, et a porté la question devant le Président, devant les tribunaux et devant le Congrès.

Ses efforts n'ont pas été tout-à-fait vains, car il a prouvé que l'administration fédérale et le parti républicain ont commis le crime de violer les droits d'un Etat souverain et de lui imposer une usurpation odieuse.

Il a imposé silence à tous ceux qui pesaient défendre les usurpateurs.

Il a répondu à l'ordre hautain d'un membre du cabinet qui n'avait pas craint de mettre en doute même le droit de pétition. Il a forcé ceux qui fermaient l'oreille à la vérité d'écouter l'histoire de l'oppression dont vous avez été victimes.

Il a présenté la cause de la Louisiane sous un jour tel que des chefs éminents du parti républicain ont reconnu, épouvantés, devant la tâche de défendre une administration et un parti qui avaient décrété la mort d'un Etat de l'Union. Ces chefs sont, à cette heure, en guerre ouverte avec ceux qui se sont rendus coupables de l'infâmie.

Il a porté un parti républicain un coup qui le fait chanceler et dont il ne se relèvera pas.

Il a obligé l'administration fédérale d'interrompre son œuvre sauvage de centralisation et son immixtion armée au cœur du droit des Etats, et, aujourd'hui, le Texas et l'Arkansas sont libres et nos frères de Vicksburg ont pu constater victorieusement sans être menacés par les baïonnettes, c'est que les dénonciations du comité ont révélé le danger au peuple américain.

Malgré ces résultats tellement importants pour vous et pour la nation, le comité n'a pas pu faire agir une majorité de gré à la discipline de parti, fermant l'oreille à la voix de la raison, elle a gardé le silence, elle a repoussé vos demandes et l'usurpateur triomphe.

Le comité en rappelant ses travaux, est loin de vouloir en faire l'éloge, il a pensé qu'il devoire aussi bien qu'il l'a fait, maintenir mécontente une partie de ses actes afin de vous convaincre qu'il n'y a pas présomption de sa part à vous offrir des conseils.

Il se peut rester silencieux ou indifférent dans le conflit et il a été alarmé des dissensions du peuple de l'Etat; il ne peut bon plus être insensible au fait que beaucoup de gens se sont adressés au comité pour lui demander d'agir et que beaucoup de voix se sont fait entendre pour le presser d'employer ses efforts à rétablir une entière harmonie chez les bons citoyens de l'Etat.

Et ici que le comité vous dise solennellement qu'une union et une harmonie entières sont absolument nécessaires au succès. Nous avons affaire à un ennemi puissant par le nombre et habile à se créer des ressources, dévoué par des hommes pervers qui ont leur service toute l'influence de l'Etat et de l'administration fédérale. Ces hommes ont pillé l'Etat jusqu'à faire la force et par la fraude, des positions auxquelles ils n'avaient aucun titre; ils se sont nommés au contrôle de l'Etat avec la célérité des loups affamés après leur proie.

Le pays ignorant, dupé, trompé, obéit à ces hommes aux ordres de ses maîtres.

Il est inutile de vous faire pour prendre que dans les hommes blancs de l'Etat ont le pouvoir soient seulement en nier. Bien, ils ne peuvent plus longtemps de la cause de la race ou du pouvoir moral de l'intelligence et de l'éducation, du triomphe de l'esprit sur la matière.

Mais comme ce pouvoir de nombre à nécessité le bras, cela, rangeant la plus parfaite harmonie et la plus cordiale union, et non une union d'éléments discordants, jointe ensemble par la présence et l'ombre d'un vaste danger, mais une union de cœurs et des sympathies, cimentée par le sentiment de la confiance dans le courage et le patriotisme communs.

Comment obtenir cette harmonie, est la seconde question. C'est, en vérité, une question absorbante; en la considérant le comité avait que deux Conventions avaient été convoquées. Fixée par le Comité Central d'Etat du parti Démocrate pour le 24 août à la Nouvelle-Orléans; et l'autre par le Shreveport Times, journal auquel plusieurs autres journaux de campagne avaient fait écho, et qui a été appuyé par quelques habitants patriotes et capables, à Alexandrie.

La convocation de la Convention démocratique avait été publiée la première, et l'adresse au peuple de l'Etat semblait ouvrir la porte à l'union parfaite de tous les conservateurs de l'Etat. Elle en appelait à tous les votants conservateurs sans réserves aux affiliations politiques passées, "afin de s'unir dans l'élection des délégués, à la Convention," et si tous les votants conservateurs s'unissent dans l'élection des délégués, la Convention, assurément, représentera leurs vues et leurs désirs. Ici donc, nous trouvons une Convention convoquée par le parti le plus ancien, le plus puissant et le mieux discipliné de l'Etat, et dont les portes sont si largement ouvertes que les hommes opposés au radicalisme en Louisiane peuvent y entrer et exprimer leur volonté.

Mais l'Adresse dit en outre:

De nombreux mécontents parmi nos citoyens, et un profond sentiment d'unité tous les éléments opposés au radicalisme, nous avertissent de ne rien risquer sur nos efforts locaux de sauvegarde, bien que dans cette occasion, le devoir nous oblige à faire nos efforts comme si nous dépendions de nos seules ressources.

C'est pourquoi, oubliant nos différends passés et rejetant de nos cœurs tout le ressentiment et les mauvaisses pouvaient y avoir amassés, nous nous rallions qu'à l'union cordiale de tous les conservateurs de la Louisiane.

Le parti démocrate n'a pas d'inimitié à satisfaire; il tend une main amicale à tous ceux qui sont disposés à nous aider dans cette crise. La politique nationale est au second rang dans cette campagne. La question vitale est notre libération d'un gouvernement d'Etat corrompu et d'une mauvaise administration locale.

Y a-t-il un seul conservateur dans l'Etat qui refuse de se joindre aux hommes imbus d'un pareil esprit. Le comité des 70 a toujours été sympathique à l'union de l'Etat, et, en une occasion, la meilleure peut-être qui ait s'offrir pour effectuer l'harmonie et l'union.

Le comité a pensé, d'après l'Adresse même, que la convention devrait être une convention de tous les conservateurs de la Louisiane, dans laquelle tous les éléments opposés au radicalisme, à la suprématie du nègre et à l'usurpation de Kellogg pourront être représentés et exprimer librement leurs vues.

Le comité a cette pensée n'a pas vu l'opportunité de deux conventions; il a, conséquemment, endossé l'Adresse du comité démocratique, et il a aussi tard demandé au comité central de convoquer la convention à Baton Rouge plutôt qu'à la Nouvelle-Orléans, ce qui a été accordé avec un empressement qui prouve que le comité central démocratique n'est mû que par le patriotisme le plus désintéressé. Le comité de soixante-dix a fait cette démarche dans un but de conciliation et pour se rendre au désir exprimé par quelques membres des campagnes.

Et maintenant, nous conjurons tous les conservateurs à venir à cette convention. Peu importe sous les auspices de quel parti elle a été convoquée. Il est vrai qu'il y a des personnes qui trouvent des objections au nom de démocrate, mais qu'on se rappelle que le parti démocratique est une grande organisation nationale; que c'est sous sa bannière seule que nous pouvons espérer voir renverser le parti national radical; qu'il a combattu pour nous lorsque nous ne pouvions rien; et qu'aujourd'hui qu'il livre au radicalisme une si terrible bataille, dans tous les Etats de l'Union, son cri de ralliement est "souvenons-vous de la Louisiane outragée et opprimée!"

Rappelez-vous, vous qui désirez mettre de côté tout nom de parti dans cette campagne électorale, que tous les votants de l'Etat opposés au gouvernement usurpateur actuel sont invités, sans distinction d'opinions politiques, à envoyer des délégués à cette convention. De votre propre choix donc dépendra son organisation et son caractère.

La majorité de cette convention, composée de représentants nommés par eux déterminera la ligne de conduite que doivent suivre tous les éléments opposés au radicalisme dans la campagne électorale.

Citoyens de la Louisiane, frères, vous tous qui êtes opposés au gouvernement de l'usurpateur, vous qui désirez voir la Louisiane reprendre la place qu'elle occupait dans l'Union fédérale et redevenir l'égale de tous les autres Etats, et ayant comme eux le droit inappréciable de se gouverner elle-même; vous qui désirez la voir régénérée et délivrée d'un gouvernement corrompu, ignorant et vénal, qui depuis si longtemps fait de nous des esclaves et nous conduit à la banqueroute comme à la dégradation politique, morale et sociale, que vous vous appelliez "Démocrates", "Ligueurs blanc", "Indépendants", "Réformateurs", ou "Libéraux", n'avez-vous pas le patriotisme, le courage moral, n'avez-vous pas le patriotisme et le simple bon sens pratique, en voyant l'importance vitale de cette lutte suprême, de rejeter bien loin toutes préférences individuelles ou locales, tous préjugés, pour vous unir comme un seul homme, afin de livrer cette grande bataille qui doit décider de notre sort et de nos intérêts les plus chers?

Alors, au nom de la patrie, pour vos foyers et pour l'intégrité même de votre race; au nom de tout ce qui l'homme a de plus sacré et de plus cher, nous vous conjurons de bannir toute envie, toute jalousie, toute susceptibilité mesquine, et de n'avoir qu'une pensée et qu'un but.

Divisés, vous serez encore la proie de l'ignorance discipliné et notre Etat sera à jamais plongé dans un bourbier d'où on ne le retirera plus.

Unis, vous êtes sûrs de triompher et de rétablir un gouvernement intelligent et honnête, sous lequel la Louisiane régénérée sera bientôt rendue à sa prospérité passée.

Pesez bien toutes ces considérations, et agissez de façon à ce qu'on ne puisse pas vous adresser plus tard le juste reproche d'avoir commis un suicide politique.

E. H. MARS,
E. J. ELLIS,
DR. ALI LANDRY,
JNO. J. MELLON,
H. N. OGDEN,
A. W. HYATT,
B. F. JONAS,
C. J. LEEDS,
Membres du comité.

Tous les journaux dans l'Etat qui sont en faveur de la convention qui doit se réunir à Baton Rouge, le 24 août, sont priés de publier cette Adresse.

ADRESSE
DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE D'ETAT.

CONVOCATION D'UNE CONVENTION.

Nous publions ci-dessous une Adresse du comité central démocratique d'Etat qui convoque une Convention de délégués à se réunir à BATON ROUGE, le quatrième lundi du mois d'août prochain. Le comité a pensé, comme nous, que le meilleur moyen de réaliser l'unité d'organisation si essentielle au succès, était d'inviter tous les conservateurs à élire en commun des délégués à une convention. Dans son adresse au peuple, le comité reconnaît que le mouvement en faveur de la Ligue Blanche a sa raison d'être dans la situation, mais il s'abstient sagement de se prononcer sur cette question délicate afin de laisser à la Convention qu'il convoque toute sa liberté d'action. Sur la question des taxes, le comité exprime également un sentiment qui sera partagé par tous les conservateurs.

Sans empiéter sur la prérogative réservée à la convention de rédiger à ce sujet un programme explicite, l'Adresse se contente de dire qu'il ne devra être levé des taxes on voté des allocations que pour le montant nécessaire aux fonctions d'un gouvernement honnêtement et économiquement administré, jusqu'à ce que les contribuables aient eu la facilité de scruter la nature et la validité des obligations émises au nom du gouvernement de la Louisiane.

Nous pensons que cette Adresse, si prudente et si réservée, ne donnera lieu à aucune objection sérieuse. Une convention était nécessaire dans les circonstances actuelles pour amener l'entente et l'union, chacun le comprendra.

Salle du Comité Central Démocratique de l'Etat.

7 juillet 1874.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Le comité central, en convoquant une convention d'Etat de la démocratie à Baton Rouge, pour le *quatrième lundi d'août* A. D. 1874, s'adresse, avec confiance, à tous les votants conservateurs, abstraction faite de relations politiques du passé; il leur demande de s'unir et d'élire des délégués à l'assemblée.

Le comité n'ignore pas que quelques citoyens pourraient ne pas entrer spontanément dans les rangs d'un parti qu'ils ont jadis combattu, mais n'est la seule ornement contre le radicalisme, la seule qui mentionne les principes en violation desquels l'usurpation a été imposée à la Louisiane, en violation desquels nous sommes livrés à la persécution politique et judiciaire.

Les dissentions qui ont éclaté dernièrement parmi nous et qui dénotent profond démoralisation de ceux qui sont opposés au radicalisme, nous avertissent qu'il ne faudra pas trop s'engager sans appel. Bien que, dans les circonstances actuelles, le sentiment du devoir nous pousse à agir comme si nous ne devions compter que sur nous propres ressources.

Nous sommes, malgré nous, appelés à décider des questions que nous ne devons pas, que nous ne voulons pas élucider. Nous devons faire face aux événements avec une détermination et une énergie telles que nous assurer le succès est certain.

La démocratie n'a pas l'intention de opprimer, en quel que ce soit, la population de couleur dans la jouissance des droits que lui garantissent la constitution et les lois, mais, d'un autre côté, elle est résolue à défendre et à maintenir les droits de la population blanche. On ne saurait, aujourd'hui, fermer les yeux à l'évidence; l'élément noir n'est, pas à peu, emparé du gouvernement de la Louisiane; cette prise de possession est la conséquence logique de l'union de deux les bonnes de la race noire.

Dans la présente faille de légitimer contre les distinctions de classes et d'origine, les radicaux de couleur ont invariablement tracé une ligne de démarcation au préjudice des blancs. La tendance du radicalisme en Louisiane, à cette heure sur leur contrôle exclusif, est d'établir la suprématie des nègres dans notre Etat.

Il faut que nous nous délivrions de fardeau écrasant des impôts excessifs. Les taxes ne devraient être prélevées, les allocations ne devraient être votées que pour faire fonctionner le gouvernement honnêtement et économiquement, jusqu'à ce que les contribuables de la Louisiane aient l'occasion de s'assurer la nature et de la validité des obligations émises en leur nom.

Ainsi donc, oublions nos différends, chassons de nos cœurs les ressentiments publics; que tous les conservateurs de l'Etat s'unissent cordialement et combattent ensemble pour la victoire. Il n'y a pas d'inimitié à satisfaire; il tend la main à tous les citoyens qui sont disposés à l'aider. Le politique nationale est aujourd'hui, une importance secondaire; il s'agit d'abord de nous sauvegarder à la corruption.

EMILE LA SERE, président
ALBERT VOORHIES, vice-président.
WM. J. BUDDENDORFF, secrétaire.

Salle du Comité Central Démocratique d'Etat.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1874.

A une réunion du comité central démocratique d'Etat, tenue ce jour, une convocation invitant les membres du comité, pour les différentes paroisses, à se réunir à la Nouvelle-Orléans le 9 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu, que les différentes paroisses de l'Etat, et les différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, soient requis d'élire des délégués à une convention démocratique d'Etat qui s'assemblera à BATON ROUGE le quatrième lundi du mois d'août, pour choisir un candidat au poste de Trésorier d'Etat et des candidats au Congrès pour les districts 1er et 2e congressionnels.

Résolu, que les différentes paroisses démocratiques des paroisses et le comité de parroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans sont requis de faire des élections dans les paroisses dans la campagne, et par les wards dans la ville.

Résolu, que la base de la représentation sera la même que pour la dernière convention démocratique. Chaque paroisse aura droit à un représentant au même ratio règle s'appliquera aux nouvelles paroisses.

En conséquence, les différentes paroisses auront droit au nombre de représentants ci-dessous indiqués:

Ascension	3	Morehouse	3
Assomption	5	Natchitoches	5
Avoyelles	4	Ouachita	4
Baton Rouge, Est	3	Plaquemines	1
do Ouest	1	Pointe-Coupée	3
Bienville	5	Rapides	5
Bossier	5	Rivière Rouge	1
Caddo	10	Richland	2
Calcasieu	3	Sabine	3
Caldwell	2	St-Bernard	2
Cameron	1	St-Charles	1
Carroll	3	St-Hélène	3
Catahoula	3	St-Jacques	4
Clairborne	10	St-Jean Baptiste	3
Concordia	1	St-Landry	6
DeSoto	4	St-Martin	3
Félicians Est	5	Ste-Marie	2
do Ouest	4	St-Tammany	2
Franklin	4	Tensas	1
Grant	1	Terrebonne	4
Iberville	3	Tangipahoa	3
Ibérie	3	Union	4
Jackson	5	Vermillion	2
Jefferson	7	Vernon	1
Lafayette	5	Washington	3
Lafourche	5	Webster	2
Livingston	2	Winn	2
Madison	1		

ORLEANS.

1er Ward	7	9e Ward	6
2e "	9	10e "	8
3e "	12	11e "	3
4e "	5	12e "	4
5e "	6	13e "	2
6e "	6	14e "	2
7e "	6	15e "	2
8e "	5		

EMILE LA SERE, Président.
WM J. BUDDENDORFF, Secrétaire.
ALBERT VOORHIES, Vice-Président.

La ligue blanche dans les paroisses.

Résolutions adoptées au meeting de Pont-Breaux, le 14 juin:

Attendu que l'honneur de l'initiative de la première "Ligue Blanche" revient de droit à nos concitoyens et frères de St-Landry, et attendu qu'il est de toute importance d'adopter un programme de principes et une règle de conduite homogènes, uniforme et applicable à tout l'Etat;

Résolu, 1o. Que nous approuvons les préambules et les résolutions adoptées par la "Ligue Blanche" de St-Landry, et que nous les recommandons aux autres paroisses de l'Etat, comme plateforme du PARTI BLANC de la Louisiane.

Attendu que la population de couleur de l'Etat de la Louisiane, organisée sous le nom de républicaine, a pris le contrôle sans partage de la législation de l'Etat, depuis 1868, et que pendant cette période de six années, bien qu'elle ait en toutes les occasions pour prouver sa capacité à faire des lois, il a été hors de doute que cette capacité quel qu'en soit le degré intellectuel et moral n'a pas été employé pour le bien du pays, mais, au contraire, pour sa dégradation—moralement, socialement et politiquement; et

Attendu que le parti républicain étant presqu'entièrement composé de nègres, sans les votes desquels aucun membre de ce parti ne pourrait obtenir un emploi, les nègres sont responsables de l'abus fait des emplois et de la législation corrompue qui a mis l'Etat en banqueroute et qui a frappé d'ostracisme la race qui les a créés;

Attendu, en outre, que tout effort précédemment fait par les blancs pour concilier les nègres et les engager à agir avec eux, sans égard aux distinctions de parti, pour le bien commun, a échoué—que l'appel soit venu des démocrates, des libéraux ou des indépendants; et

Attendu, enfin, que les efforts mêmes que nous avons faits dans ce sens, sont la véritable cause de la division parmi nous; en conséquence;

Il est résolu 1°. Que nous tenons la population de couleur pour responsable de la plus grande partie des maux dont nous nous de la législation frauduleuse et corrompue, dont elle a eu le contrôle depuis 1868, et que nous tenons pour beaucoup d'hommes de couleur sont droits et honnêtes, cependant nous considérons que comme classe, ils ont servi d'instruments dans les mains d'hommes sans conscience et noirs, et que par ce moyen les blancs finiraient par être réduits à la mendicité et chassés avec leurs familles de cet Etat.

Résolu, 2°. Que notre expérience avec la population de couleur démontre son incapacité absolue à former un bon gouvernement quand elle a l'ascendant, et qu'à moins que des efforts ne soient faits pour la priver du contrôle de la législation dans l'Etat, les maux dont nous souffrons continueront à s'accumuler.

Résolu, 3°. Que l'échec de nos tentatives réitérées de conciliation, nous interdit de tenter de nouveaux efforts pour un compromis, et que nous considérons cette politique de temporisation à ce sujet comme fatale aux intérêts matériels de l'Etat, nuisible à la vertu publique et destructive du respect de nous-mêmes et de notre dignité d'hommes.

Résolu, 4°. Que la question dans la prochaine campagne n'est pas entre les républicains et les démocrates ou les libéraux, mais entre les blancs et les noirs, et que cette question est: la population blanche de la Louisiane gouvernera-t-elle la Louisiane, ou sera-ce la population noire de la Louisiane qui gouvernera la Louisiane, question sur laquelle, que nous soyons démocrates, libéraux ou indépendants, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour l'affirmative.

Résolu, 5°. Que la conduite du noir, comme politicien, a seule imposé au blanc la nécessité de soulever cette question pour sa défense; et bien que nous n'ayons pu nous unir comme démocrates ou libéraux, nous pouvons nous unir et nous nous unirons comme race pour nous protéger contre le pillage décrété, public et particulier, commis par l'autre race.

Résolu, 6°. Qu'en nous unissant comme blancs, engagés à travailler à la suprématie de la race blanche dans l'Etat, notre objet est de placer le pouvoir de faire des lois dans les mains de gens qui protégeront les propriétés et ne nous voleront plus par le moyen de taxes, qui peuvent lire, écrire et comprendre quelque chose des voies publiques et de propriété, et non de détruire aucun des droits que les lois confèrent au nègre. Nous le laissons voter comme il le voudra et briguer les emplois s'il le désire; mais nous lui disons franchement qu'il ne pourra obtenir notre vote et que nous ne voulons pas de lui comme race pour faire nos lois.

Résolu, 7o. Que nous reconnaissons la nécessité de l'union parmi nous sur un seul candidat blanc pour chaque emploi, et que nous invitons, d'une façon pressante, tous les blancs, sans égard aux anciennes affiliations de parti, à unir avec nous sous la bannière de la "Ligue Blanche" qui, seule, peut nous sauver de la dissension et de la défaite.

Alcide Dupré,
Président.

A. P. Williams, } Secrétaires.
J. Frank Knox, }

Résolutions accessoires prises par le Comité de la "Ligue Blanche" de la paroisse St-Martin, et adoptées par l'Assemblée à l'unanimité:

1o. Résolu que dans l'organisation de la "Ligue Blanche" de la dite paroisse, nous invitons, conjointement formel, tout membre de cette paroisse, de rejeter toute association sociale